



Focus Graphite se prépare à saisir l'opportunité créée par les tarifs américains sur le graphite chinois

Le projet phare de Lac Knife pourrait devenir une source clé de graphite en paillettes de haute pureté pour les batteries des véhicules électriques en Amérique du Nord

KINGSTON, 23 mai 2024 – Deux mesures récentes de l'administration Biden ont dynamisé la course continue au développement d'un approvisionnement stable en graphite en dehors de la Chine, tandis que Focus Graphite Inc. (TSX-V : FMS) (« **Focus** » ou la « **Société** ») se tient prête à répondre à la demande. Le 14 mai, le gouvernement américain a annoncé qu'un tarif douanier de 25 % serait appliqué aux importations de graphite naturel chinois à partir de 2026.

Les fabricants d'équipements d'origine (« **OEM** ») ont été informés qu'ils disposaient de deux ans pour trouver de nouvelles sources de graphite s'ils voulaient que leurs véhicules électriques soient éligibles au crédit pour véhicules propres en vertu des dispositions de la loi américaine sur la réduction de l'inflation (« **IRA** »). L'exemption ne s'appliquera qu'aux sociétés qui peuvent montrer comment elles se conformeront à la restriction une fois que l'exemption aura expiré à la fin de 2026.

« Chez Focus Graphite, nous avons deux convictions qui sont la clé de notre succès : que la demande de graphite naturel nord-américain est plus critique que jamais, et que nous contrôlons deux des projets de graphite en paillettes de haute pureté les plus prometteurs en Amérique du Nord », a déclaré Marc Roy, président et chef de la direction de Focus Graphite. « Notre projet phare Lac Knife, qui en est à l'étape de la faisabilité, est bien placé pour saisir l'occasion créée par la nécessité de développer un approvisionnement stable et sûr en graphite pour le marché nord-américain des véhicules électriques. »

Annoncé pour la première fois en 2023, le crédit pour véhicules propres vise à rendre plus accessibles les véhicules électriques à batterie ou hybrides rechargeables. Cependant, aucun des minéraux critiques utilisés pour fabriquer le véhicule ne peut provenir d'une entité étrangère préoccupante (« Foreign Entity of Concern ou FEOC »). Les FEOC comprennent l'Iran, la Russie, la Corée du Nord et la Chine, qui produit environ 70 % du graphite mondial.

Le graphite est le principal matériau utilisé pour fabriquer l'anode, c'est-à-dire la partie de la batterie qui absorbe le courant. Il y a plus de graphite dans une batterie électrique que dans n'importe quel autre matériau, ce qui rend la réussite de la révolution de l'énergie verte dépendante de l'accès à ce minéral essentiel.

C'est pourquoi il est urgent de développer davantage de sources de graphite locales. Les deux projets de Focus Graphite sont situés au Québec, le plus grand producteur de graphite au Canada. Les sociétés qui opèrent dans la province sont soumises à un régime réglementaire qui garantit que les producteurs respectent les réglementations environnementales et s'engagent auprès des communautés locales, des exigences qui ne sont pas présentes dans les pays FEOC et dans de nombreuses autres juridictions dans le monde.

Récemment, Focus a eu l'honneur d'être l'une des huit sociétés juniors d'exploration minière à bénéficier d'un programme géré par la Société du Plan Nord du Québec, qui l'aidera à maximiser ses opportunités de financement et de partenariat.

« La province de Québec est une juridiction minière bien établie et de premier plan », a déclaré M. Roy. « Elle a été la première au Canada à lancer un plan de développement des minéraux critiques et stratégiques, et nous apprécions cette opportunité de travailler ensemble à l'avancement de nos projets. »

À propos de Focus Graphite

Focus Graphite Inc. est une société d'exploration avancée dont l'objectif est de produire du concentré de graphite en paillettes sur ses projets de graphite en paillettes du Lac Knife et du Lac Tétépisca, situés dans la région administrative de la Côte-Nord au Québec et dont elle est l'unique propriétaire. Dans un deuxième temps, pour répondre aux intérêts des parties prenantes québécoises dans le développement d'industries de seconde transformation dans la province et pour ajouter de la valeur pour les actionnaires, Focus évalue la faisabilité de produire des produits de graphite spécialisés à valeur ajoutée, y compris du graphite sphérique de qualité batterie.

Focus Graphite est une société de développement de graphite axée sur la technologie, dont la vision est de créer une valeur actionnariale durable et à long terme. Focus détient également une participation importante dans le développeur d'applications de graphène Grafoïd Inc.

Pour plus d'informations sur Focus Graphite et les projets Lac Tétépisca et Lac Knife de la société, veuillez consulter le site Internet de Focus à l'adresse www.focusgraphite.com ou contacter :

Kimberly Darlington

Communication, Focus Graphite

kdarlington@focusgraphite.com

Judith Mazvihwa-MacLean

Cheffe des finances, Focus Graphite

jmazvihwa@focusgraphite.com

(613) 581-4040

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent la responsabilité de l'adéquation ou de l'exactitude de ce communiqué de presse.

Déclarations prévisionnelles

Ce communiqué de presse contient des « informations prévisionnelles » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutes les informations contenues dans ce communiqué qui ne sont pas clairement de nature historique peuvent constituer des informations prévisionnelles, y compris les références aux plans et projets de la Société tels que la mise en production du projet de la Société, la poursuite des activités d'exploration sur ses permis du Lac Tétépisca. En général, ces informations prévisionnelles peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « potentiel », « haut potentiel », « attendu », « optimiste », « regarder vers l'avant », « aller de l'avant », ou des variations de ces mots et expressions, ou indiquer que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient » ou « seraient ». Les informations prévisionnelles sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la société soient matériellement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces informations prévisionnelles, y compris, mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours de l'action ; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales ; (iii) la possibilité de dépréciations et de pertes de valeur ; (iv) le risque associé à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements minéraux ; (v) le risque associé à l'établissement de titres de propriété et d'actifs minéraux ; (vi) les fluctuations des prix des matières premières ; (vii) les risques associés aux risques non assurables survenant au cours de l'exploration, du développement et de la production ; (viii) la concurrence à laquelle l'émetteur doit faire face pour obtenir des acheteurs, des marchés off-taker, des clients et du personnel expérimenté ainsi que du financement ; (ix) l'accès à des infrastructures adéquates pour soutenir les activités d'extraction, de traitement, de développement et d'exploration ; (x) les risques liés aux modifications du régime réglementaire minier régissant l'émetteur ; (xi) les risques liés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est soumis ; (xii) les risques liés aux retards en matière de réglementation et d'autorisation ; (xiii) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels ; (xiv) la dépendance à l'égard du personnel clé ; (xv) les risques de liquidité ; (xvi) le risque de litige ; et (xvii) la gestion des risques.

Les informations prévisionnelles sont basées sur des hypothèses que la direction estime raisonnables au moment où ces déclarations sont faites, y compris, mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, l'absence de changement négatif important dans les prix des métaux, la poursuite des plans d'exploration et de développement conformément aux plans et l'obtention des résultats escomptés, l'obtention des approbations réglementaires requises et d'autres hypothèses et facteurs tels qu'énoncés dans le présent document. Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux contenus dans les informations prévisionnelles, il peut y avoir d'autres facteurs qui font que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que ces informations prévisionnelles se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces informations prévisionnelles. Ces informations prévisionnelles ont été fournies dans le but d'aider les investisseurs à comprendre les activités, les opérations et les plans d'exploration de la société et peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux informations prévisionnelles. Les informations prévisionnelles sont données à la date de ce communiqué de presse, et la société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prévisionnelles, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.